

FACILITATEUR DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

# Gaston Grenier parle des stratégies et actions du Canada

Il faut savoir que la facilitation allemande a relevé trois faiblesses: pour ce qui est de participation inégale des membres, cette facilitation préconise la mobilisation des membres autour des groupes de travail sur les thématiques vitales et importants de la COMIFAC

Nouvellement nommé facilitateur du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo -PFBC- par le gouvernement canadien, au cours de la cérémonie de passage de témoin entre l'Allemagne et le Canada, tenue dernièrement à Kinshasa, Gaston Grenier, ancien directeur général du Programme bilatéral ACDI pour l'Afrique de l'Ouest, a livré à *AfricaNews*, quelques stratégies et actions prioritaires de la facilitation canadienne en matière de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. L'on cite entre autres, l'appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique centrale et l'appui aux thèmes réduction à la pauvreté et accroissement économique. Entretien.



**Quels sont les volets stratégiques et actions prioritaires de la facilitation canadienne?**

Pour orienter son intervention, il faut retenir quelques hypothèses: La mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC. Ceci repose d'abord sur les acteurs locaux dont les décideurs politiques, la société civile, le secteur privé et les représentations des membres du PFBC implantées en Afrique centrale. L'appropriation de ce plan de convergence et leurs efforts techniques et financiers pour redynamiser la COMIFAC et favoriser la mise en œuvre de ce plan dans les conditions favorables pour certains pays de la région est faible. La faible prise en compte dans les stratégies et politiques nationales du secteur forestier et de sa gestion durable comme source d'amélioration des conditions de vie des populations et de prospérité économique des pays-membres de la COMIFAC explique la faiblesse du soutien à la COMIFAC en provenance des administrations en charge de l'économie et des finances. Ce qui limite fortement cette dernière organisation à pouvoir réaliser pleinement son mandat. La COMIFAC est souvent perçue comme promoteur de la conservation des ressources forestières au détriment du développement économique et social.

Partant de ces hypothèses, les volets stratégiques et actions prioritaires de la facilitation graviteront autour de l'appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique centrale, l'appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux, le renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC.

Sur le plan des actions cela se traduira par des appuis aux thèmes réduction de la pauvreté et croissance économique, accords, conventions et enjeux internationaux, l'intégration des axes du plan de convergence dans les Programmes forestiers nationaux -PFN-, le renforcement du secrétariat exécutif de la COMIFA, l'appui aux intervenants dans les habilités de négociation et de résolution de conflits, la mobilisation des membres du PFBC, un soutien à la gestion du PFBC.

**Quels sont vos sentiments après la cérémonie de passage de témoin entre l'Allemagne et le Canada le lundi 27 septembre dernier à Kinshasa, en RD-Congo?** Ceci m'a permis de dégager deux constats importants. D'une part, des progrès sensibles observés dans la gestion durable des forêts du Bassin du Congo durant les facilitations antérieures. A titre illustratif, l'on constate qu'aujourd'hui, près de 5 millions d'hectare de forêts de production sont certifiées par rapport aux années antérieures. Puisque

la certification progresse, les producteurs ainsi que les communautés des forêts du Bassin du Congo pourront avoir accès à un marché plus rémunérateur au plan local et international. Les déclarations du Premier ministre canadien au sommet de la Francophonie en 2008 au Québec et au sommet de G8 à Aquila, en 2009, prouvent son engagement en matière de gestion durable des forêts. D'autre part, vous devez savoir que le Canada a une très longue histoire de coopération à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo qui remonte au milieu de la décennie 1970.

**Quels sont les objectifs du PFBC?**

Le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo est une structure informelle qui regroupe aujourd'hui quelques 54 organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales. Le PFBC permet, entre autres, d'améliorer l'efficacité des contributions technique et financière pour la conservation; la gestion durable des écosystèmes forestiers et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale; accroître le dialogue et la participation de tous ses membres, promouvoir simultanément le développement économique, de lutte contre la pauvreté et de préservation de la biodiversité.

Qu'entendez-vous par

**appui aux politiques et leur harmonisation en Afrique centrale?**

Cette facilitation permettra le maintien au haut niveau de l'écran des partenaires du PFBC. Le premier axe du plan de convergence de la COMIFAC, est celui de l'harmonisation des politiques. En tant que facilitateur, cela suppose l'intégration des axes du plan de convergence dans les plans nationaux pour les forêts du Bassin du Congo et leur lien avec les autres.

Cela signifie aussi l'appui à l'harmonisation des politiques des États membres de la COMIFAC aux grands enjeux internationaux découlant des négociations sur le climat, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification.

**Comment comptez-vous appuyer cette fois-ci la COMIFAC et ses partenaires locaux?**

Il faut l'appuyer et le faire reconnaître comme interlocuteur principal sur les questions qui touchent les forêts du Bassin du Congo. Pour ce, le Canada a prévu des ressources importantes en addition de celles de la facilitation pour appuyer le SE-COMIFAC et ses partenaires principaux

**Quelle feuille de route 2010-2012 la facilitation canadienne peut elle proposer, étant donné que l'évaluation de la facilitation allemande a relevé quelques faiblesses?**

Il faut savoir que la facilitation allemande a relevé trois faiblesses: pour ce qui est de participation inégale des membres, notre facilitation préconise la mobilisation des membres autour des groupes de travail sur les thématiques vitales et importants de la COMIFAC. S'agissant de la faiblesse d'échange des informations due au manque d'outils, nous proposons un tableau synoptique qui va donner la définition de chaque membre.

Quant à la non prise en compte du plan de convergence par certains partenaires, nous mettons en place la sensibilisation, l'appui à la modernisation et le dialogue avec les populations, les participants et les dirigeants.

**Quel est le rôle du facilitateur?**

Le facilitateur est une personne qui va aider un groupe. Dans notre cas d'espèce, il s'agit d'aider les partenaires des forêts du Bassin du Congo, à clarifier leurs objectifs communs et à assister dans la planification de la mise en œuvre des actions qui en découlent en évitant d'avoir des partis pris. C'est-à-dire qu'il assiste le groupe pour dégager un consensus issu de la discussion entre les parties s'il y a un désaccord historique en cours de discussion. En d'autre terme, il est constitué d'une équipe des partenaires international et délégué.

Le facilitateur international doit entre autre s'occuper du lobbying international et des aspects à caractère politique. Le facilitateur délégué est davantage le pourvoyeur d'argumentaires techniques pour la facilitation. Il doit être au centre du dispositif de décryptage des activités du PFBC pour les besoins d'information, de coordination et d'identification des aspects sur lesquels il sied d'établir des synergies ou engager des réflexions au regard des enjeux internationaux. Il doit également être au centre du dispositif de suivi ou d'évaluation de la COMIFAC et du plan de convergence.

Alain NGULUNGU et Sandrine N'TSHIRI